

01.02.2008 – 11:16 Uhr

Le partenariat social exclut tout diktat

Bern (ots) -

La Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC) groupant les syndicats APC, garaNto et ssp, ne signe pas la «déclaration d'intention commune» avec le Conseil fédéral concernant la politique du personnel pour la législature en cours. Les représentants des trois organisations ont réaffirmé cette position lors d'une réunion au cours de laquelle ont été discutées des actions de mobilisation. La CNPC ne veut pas prêter à penser que toutes les importantes questions touchant le personnel ont fait l'objet de négociations, alors que pour le plus important projet de la législature dans le domaine de la politique du personnel, la révision de la loi sur le personnel de la Confédération (LPers), le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz ferme la porte au dialogue après une seule séance de négociation. Apposer sa signature dans ces conditions ne serait guère crédible et ne saurait se justifier aux yeux des membres.

La CNPC s'en est expliquée dans une lettre au conseiller fédéral Merz et a réitéré ses réserves concernant la révision de la loi sur le personnel de la Confédération. Elle attend du Conseil fédéral un motif plausible de révision de cette loi, en vigueur depuis six ans seulement. La CNPC s'emploie au maintien de la sécurité de l'emploi et du droit pour les employés de la Confédération; les licenciements doivent être dûment motivés; il y a lieu d'avoir des égards particuliers pour le devoir de fidélité des employés au service des citoyennes et citoyens et d'avoir des délais de résiliation spéciaux pour les professions de monopole de la Confédération. Ceci implique des négociations, faute desquelles on ne saurait parler de partenariat social, mais de diktat.

Dès qu'existera une ouverture à la négociation sur toutes les questions de personnel, la CNPC reverra naturellement sa position sur la signature de la déclaration d'intention commune. Elle souligne expressément dans son message au conseiller fédéral Merz son clair attachement au partenariat social. Elle va donc continuer à oeuvrer comme jusqu'ici dans toutes les instances et réunions mixtes. Cette participation ne saurait impliquer la signature d'un document insuffisamment formulé.

Contact:

Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC)
Hans Müller, APC et président de la CNPC, 079 406 93 38
Christof Jakob, ssp, 077 447 29 03
André Eicher, garaNto, 079 380 52 53